

Echos du Conseil municipal du 16 avril 2013

Ce Conseil a permis d'évoquer un certain nombre de réalisations importantes de la municipalité (aménagement de l'espace, déplacements, écoles, accueil,...). Les délibérations étant assez techniques, elles ont donné lieu à peu de polémiques.

Bonne lecture!

Patrick COTREL,

Adjoint au Maire de Sainte-Luce et Conseiller de Nantes Métropole http://www.patrickcotrel.com/

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) : (résumé) Au cours de ce Conseil, nous allons traiter des dossiers d'actualité qui témoignent du cap que nous suivons : servir l'intérêt général avec une vision humaniste.

- La modification du PLU qui vise à préserver les quartiers pavillonnaires et le centre-ville, tout en respectant nos engagements du Plan Local de l'Habitat (en particulier pour les logements sociaux pour lesquels nous commençons à rattraper notre retard). Pour le centre-ville, nous allons ouvrir le mail de l'Europe et y implanter le monument aux morts et la stèle du Général de Gaulle. Et pour accompagner les évolutions, nous allons étendre la zone bleue : 90 places de stationnement limitées à 1h30en en plus et 40 places en hyper centre limitées à 0h30, sauf à l'heure du midi. Tout cela permettra un meilleur accès aux commerces, aux services et aux écoles. Ces modifications ont été élaborées en partenariat avec le groupe de travail déplacements et l'union des commercants.
- Les rythmes scolaires : nous appliquerons la réforme dès septembre prochain, après une concertation approfondie, pour de meilleures conditions pour les enfants. Des animations sont prévues sur le temps du midi et en lien avec les acteurs locaux qui intervenaient le mercredi matin. Le travail de réorganisation est en cours.
- Soleil Rom: nous renouvelons la convention avec cette association qui travaille à l'insertion sociale et professionnelle de 10 familles Rom. Nous avons suivi cette orientation avec discrétion et détermination, en nous fondant sur nos convictions humanistes, contre le rejet et l'exclusion. Sainte-Luce peut être fière de ce choix.

Au total, il est clair que nous faisons des choix responsables et courageux.

Un dernier point : nous soutenons le Conseil Intercommunal de Développement (CID) qui mène un travail de prospective sur les évolutions urbaines. Il permet aussi de développer le dialogue citoyen sur les questions qu'il traite, en lien avec les associations. Et par là même il éclaire les décisions que les élus sont habilités à prendre.

<u>Jacques CORDON</u>: (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) Nous ne ferons aucune déclaration aujourd'hui.

Hervé PROU: (au nom du groupe

Harmoni*cité*) Après 5 ans, où en est le dialogue citoyen ? (...)

La révélation de scandales politiques, contribuent au désamour du Politique, qui s'amplifie en cette période de crise économique et sociale particulièrement grave. Dans les propos de comptoirs, revient l'expression « tous pourris », visant les personnalités de tous bords. Il en découle un risque fort d'abstentions aux élections et la montée des extrémismes, comme on le voit dans bien des pays européens. Comment échapper à cela en France ?

Dans une société où la parole publique se dévalorise aux veux de citovens surinformés et impatients. il devient nécessaire de promouvoir un véritable dialogue citoyen. La commune est le bon niveau de prise en compte de l'intérêt général. De notre point de vue « Harmonicité », il nous faut être réceptif aux messages de nos concitoyens par des rencontres, du dialogue. (...) Pour cela, nous pensons qu'il faut renforcer les élu.es de proximité : Ils et elles sont mieux à même de nourrir le dialogue citoyen.(...) Des jalons ont déjà été posés : le CID qui a débattu du PLU, le Comité Consultatif Handicap qui travaille sur la place du handicap et l'aménagement de notre ville, les ateliers de l'Agenda 21, l'aménagement du bois du Chassay, le Plan des déplacements doux élaboré avec un groupe de travail extra-municipal, le Comité Consultatif Education réuni très régulièrement qui a contribué à l'élaboration de la Politique Educative Locale et discute sur la réforme des rythmes scolaires. en tenant compte des remarques des usagers. Mais est-ce suffisant? Nous ne le croyons pas. Les élus doivent être plus présents sur le terrain pour écouter, retoucher les projets en fonction des réactions des habitants. Il faut les consulter avant que le projet ne soit complètement ficelé par les techniciens compétents. Les décisions appartiennent

collectivement aux élus, mais elles seront meilleures et mieux comprises si la parole des citoyens a été entendue. Nous appelons de nos vœux l'application urgente du non-cumul des mandats pour rapprocher les élus des électeurs et améliorer le fonctionnement de la démocratie locale.

Pour éviter que Nantes Métropole soit considérée de plus en plus par les citoyens comme une technostructure éloignée de leurs préoccupations, il devient urgent que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel et qu'ainsi ils puissent rendre compte devant la population de leurs actions au sein de cette instance.

Luc GEISMAR: (au nom du groupe Sainte-Luce Avance) (résumé) La moralisation de la vie politique est d'actualité, même si on ne doit pas confondre débat et grand déballage. Dans l'ambiance de crise actuelle, chaque élus peut paraitre suspect.

Pourtant, même si les affaires touchent les plus hauts sommets de l'Etat, tous les élus ne sont pas englués dans les affaires. L'honnêteté envers les citoyens et la reconnaissance des erreurs sont indispensables en politique. On ne peut que se réjouir que la justice puisse faire son travail, au-delà des clivages partisans. La politique ne se réduit pas à la morale, mais la politique a une morale. La moralisation de la vie publique est un bien commun. Nous devons avoir une éthique de la responsabilité qui consiste à prendre en compte les conséquences de nos décisions. On pèse, on analyse de façon contradictoire les guestions pour rendre le service public attendu par les habitants. Il faut penser à sa commune comme un père de famille, avec une présence de proximité et une vision d'avenir. Il faut aussi apporter des services publics performants pour un coût raisonnable, dans un contexte d'augmentation de la misère.

Nous réaffirmons que la grande majorité des élus agissent dans la transparence et sont proches le la population, des entreprises, de la rue, des commerces, des associations... Nous aimons notre ville et nous agissons pour son avenir.

Nous déplorons cette actualité qui nous touche et qui favorise les extrêmes.

1 Financement du CID:

Bernard AUNETTE: (résumé) Le Conseil régional a financé les frais de fonctionnement du CID jusqu'en 2013. Mais aujourd'hui, les 3 communes doivent prendre en charge ce financement au prorata de leur population respective. Cela représente un coût annuel de 2500€ pour Sainte-Luce

<u>Jacques Gaudicheau</u> : (résumé) estime que ce CID est assez marqué politiquement. En conséquence, les élus de SLT s'abstiendront.

<u>Claude ROUSSELOT</u>: (résumé) Lors de la réunion de compte-rendu d'activité du CID, nous avions

demandé que le CID organise un débat sur l'urbanisme à Sainte-Luce. Cette prise de position nous a été fortement reprochée par certains membres de la majorité. Mais aujourd'hui, un débat sur ce thème avec toutes les associations a effectivement été organisé par le CID. Nous nous en félicitons : c'est très bien et il faut continuer!

Maryvonne SARRAZIN : (résumé) Pour le débat récent sur la modification du PLU, je n'ai fait que répondre à une invitation du CID. Je remercie le CID pour ce débat qui ouvre des perspectives pour l'avenir.

2 - 1 Subvention à « Place au vélo »

<u>Christophe CLERGEAU</u> (résumé) *Il est proposé* de verser une subvention de 500€ à l'association « place au vélo ».

Patrick COTREL: Il faut préciser que « Place au vélo » est une association qui fait partie des interlocuteurs de Nantes Métropole. Elle participe également au groupe déplacements de Sainte-Luce. Cette année, elle organise la fête du vélo dont le

parcours passera par Sainte-Luce et Thouaré. Le service Vie Associative est mobilisé pour cette manifestation.

Cette subvention nous parait donc amplement justifiée. Une subvention de 200€ est également attribuée à l'association des anciens combattants pour un congrès départemental.

2 - 3 et 2 - 4 Ecole privée :

Christophe CLERGEAU (résumé) La subvention de fonctionnement aux écoles privées étaient prévue à hauteur de 83 800€ pour St Vincent maternelle, 159 306€ pour St-Vincent élémentaire et 134 965€ pour la restauration en 2012. Conformément à la

convention passée avec l'OGEC, pour tenir compte d'une augmentation des effectifs, une subvention complémentaire de 3 106€ en fonctionnement et de 766€ pour la restauration seront versées.

2 - 5 Demandes de Subvention :

Une demande de subventions va être faite après du sénateur Yannick Vaugrenard au titre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation de l'école élémentaire Reinetière (coût prévu = 146 400€). Approuvé à l'unanimité.

3 - 1 et 2 Conventions avec l'association Soleil Rom :

<u>Brigitte BICHE</u>: (résumé) Le renouvellement de ces deux conventions est l'occasion de faire un petit retour en arrière et de donner des éléments de bilan.

En février 2009, 10 familles Rom sont venues à Sainte-Luce sur un terrain privé, sans autorisation. Le Maire et la municipalité, ainsi que des militants associatifs (qui ont créé l'association Soleil Rom) décident alors d'accueillir les 10 familles sur la base d'objectif et de règles claires : hygiène et salubrité, scolarisation des enfants, ordre public, pas d'accueil de nouvelles familles et objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Un terrain municipal est trouvé au 86 rue de la Loire et aménagé (coût 110 000 € pour la mairie, dont 70 000 ont été remboursés plus tard par Nantes Métropole), des mobil homes d'occasion sont achetés par Soleil Rom et cette association, qui bénéficie d'une subvention annuelle du CCAS, assure l'intervention sociale avec 1,5 ETP et des bénévoles.

Les directions de travail sont :

- L'accompagnement vers le travail pour les adultes. En 2012, on peut estimer à l'équivalent d'1 ETP par famille les travaux effectués, principalement dans le maraichage;
- La scolarisation régulière pour les enfants et les jeunes. Un accompagnement pour les devoirs est assuré par des bénévoles ;
- La prise en charge des questions de santé pour toutes et tous :

- L'apprentissage à la gestion du logement et de ses charges (électricité, eau, loyer symbolique, ...). L'apprentissage du tri des déchets fait partie de cet axe de travail et un composteur collectif vient de se mettre en place.
- Sachant que l'objectif global est l'insertion sociale, professionnelle, et dans des logements « ordinaires ». Le 86 a vocation à fermer.

La qualité du travail réalisé a été reconnue par le Trophée de la Fondation de France en 2011, et dans le cadre de l'appel à projets citoyens de Nantes Capitale Verte Européenne, pour l'action « On trie au 86 ».

Ainsi, on montre que le Développement Durable, ce n'est pas seulement de l'environnement, mais aussi l'accueil, l'insertion sociale et professionnelle et le vivre ensemble.

<u>Jacques GAUDICHEAU</u>: (résumé) Nous sommes d'accord avec le souhait d'aider ces personnes. Nous voterons donc pour le renouvellement du prêt du terrain communal. Mais la subvention du CCAS est très importante pour cette population particulière. Nous nous abstiendrons donc sur la convention entre le CCAS et Soleil Rom.

5 – 3 Acquisition terrain en bord de Loire :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) propose d'acquérir 5 parcelles de prairies situées en bord de Loire qui sont considérées comme Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général 44. Elles représentent une superficie de 3640 m² et seront acquises au prix de 1€/m².

<u>Jacques CORDON</u> : (résumé) quelle est l'utilité d'acheter ces terrains ?

Gérard AUMON: (résumé) informe qu'un travail est

en cours avec le CORELA pour faire l'inventaire de la flore et la faune sur les prairies des bords de Loire (y compris l'Île Clémentine), afin de réaliser un état zéro et de définir un plan de gestion qui sera concerté avec les propriétaires et les associations.

<u>Bernard AUNETTE</u>: (résumé) Acquérir le maximum de ces terrains permet, en outre, d'éviter l'implantation de remblais et de cabanes sauvages qui sont interdites sur ces zones à protéger.

5 – 4 Principe de classement dans le domaine public communal des espaces verts des lotissements privés :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) La ville comprend aujourd'hui 140 hectares d'espaces verts dont 115 sont publics et entretenus par les services municipaux. Environ 9 hectares appartiennent à des lotissements. Certains co-propriétaires proposent à la Ville de devenir propriétaire de ces espaces verts et d'en assurer l'entretien.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans une gestion écologique des jardins publics et souhaite avoir une approche cohérente des espaces accessibles au public. Les critères de recevabilité des demandes de transfert dans le domaine public sont donc les suivants :

- Demande écrite des co-propriétaires.
- Lotissement ayant plus de 20 ans.
- Classement préalable de la voirie et des réseaux dans le domaine public communautaire.
- Avis du service Espaces Vets de la Ville : des modifications peuvent être nécessaires.
- Accord écrit des co-propriétaires sur ces transformations et sur leur gestion conforme aux règles de la Ville.

5 – 5 Modification du PLU:

Maryvonne SARRAZIN (résumé) Cette modification vise à mieux maitriser l'urbanisation de la commune en concentrant son développement autour du centre-ville, des pôles de vie et des axes de transport et en protégeant mieux les zones pavillonnaires. Nouvelles règles de construction :

- La hauteur de construction maximale sera réduite à un étage + attique* ou comble dans les secteurs pavillonnaires (nouveau secteur UBb).
- Pour répondre aux besoins et obligations en matière d'habitat, les hauteurs de construction seront portées à trois étages + attique ou comble le long de l'axe principal dans le centre ville (zone UA) et le long du Chronobus (nouveau secteur UBa).
- Dans le centre, le sud de la rue René-Coty et le Nord de la rue Jean-Moulin (zone UA) seront conservés à l'identique afin de préserver l'esprit «village», sans possibilité de construction dépassant le niveau actuel.
- Dans le centre (zone UA), la spécificité du lotissement du Chassay sera aussi préservée : les constructions ne pourront dépasser 3,20 m.
- L'orientation d'aménagement sur l'îlot Loire (rue du 8 mai, rue de la Loire, rue du Petit Chassay)
 garantira un développement cohérent du secteur.
- Les règles de construction ne changeront pas pour la rue Louis Gaudin et la Cadoire (nouveau secteur UBa).

De plus, les constructeurs seront obligés de produire un pourcentage minimum de logements sociaux : 30 % pour une opération de 1000 m² ou plus dans le centre et le long des axes structurants, 27 % pour toute opération de 800 m² ou plus dans les secteurs pavillonnaires (sauf les villages).

Pour plus de précisions, consulter le site de la commune en cliquant ici.

<u>Jacques GAUDICHEAU</u>: (résumé) Nous avons été conviés à la réflexion au départ, mais pas associés aux décisions.

Bernard AUNETTE: (résumé) Y-a-t-il beaucoup de différences? De plus nous avons fait une commission plénière du Conseil municipal où vous avez pu avoir toutes les informations avant ce Conseil.

Claude ROUSSELOT (résumé) Nous avons eu en héritage à accueillir beaucoup de monde en même temps (Minais + Islettes), ce qui est difficile pour tout le monde. Cette modification permet de maîtriser un peu mieux cette urbanisation.

Roselyne DURAND (résumé) Cette intégration de la loi ENL permet d'accentuer la construction de logements sociaux, pour lesquels nous avons de

nombreuses demandes en attente, et de les répartir sur les différents quartiers.

Bernard AUNETTE: (résumé) Il faut préciser que cette modification sera valable jusqu'en 2016 où un PLU Métropolitain sera élaboré. Un nouveau PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sera élaboré qui prendra en compte des orientations qui seront partagées par les 24 communes de l'agglomération.

<u>Gérard AUMON</u> (résumé) Le futur PLUM inclura l'inventaire des zones humides et des haies bocagères qui sont en cours, pour mieux les protéger.

Patrick COTREL: Cette modification va permettre de réguler les hauteurs sur l'îlot Loire (plus basses du côté de la rue du petit Chassay) et d'aménager un cheminement piétonnier en milieu de l'îlot par une Orientation d'Aménagement. En complément de ce vient de dire Gérard AUMON, il faut préciser que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Plan Local d'Habitat (PLH) seront intégrés au PLUM, comme les zones humides et les haies bocagères.

<u>Bernard AUNETTE</u>: (résumé) remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette modification du PLU.

6 Information sur les travaux de voirie en 2013

Patrick COTREL (résumé) Les travaux préparant l'arrivée du chronobus ont débuté sur la RD68. Mais d'autres travaux vont également se dérouler d'ici la fin de l'année au titre de la sécurisation de la circulation sur les voiries au nord de la RD 68, pour le Plan Communal des déplacements doux (en particulier l'aménagement de pistes cyclables), le plan

d'accessibilité des espaces publics (le PAVE), l'entretien des voiries, ...

Il semble important de faire le point sur ces travaux qui vont imposer des contraintes aux lucéens (y compris des itinéraires de déviation). Le diaporama qui va être présenté sera envoyé à tous les Conseillers municipaux et un résumé sera accessible sur le site internet de la ville. Pour le consulter, cliquer ici.

11 Ressources Humaines:

<u>Claude ROUSSELOT</u> (résumé) Revalorisation régime indemnitaire : il sera revalorisé de 3% à partir du 1^{er} février 2013. La loi de mars 2012 instaure un programme pluri-annuel d'accès à l'emploi titulaire. A Sainte-Luce, cela concerne 6 agents. Ils seront titularisés au 1^{er} juillet 2013.

22 - 1 Balisage d'un itinéraire de randonnée :

<u>Gérard AUMON</u> (résumé) Dans le cadre de Nantes Capitale Verte de l'Europe, nous avons proposé un nouveau circuit de randonnée, incluant le village de Bellevue. Pour permettre le balisage et l'entretien de ce circuit, il fera l'objet d'une convention avec le Comité Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Gérard en profite pour remercier officiellement MM DAVID et BEAUTRU et les associations Clementine, Au Bord du Fleuve et la LPO pour leur participation (plotos et textes) aux différents balisages.

26 – 1 Signature d'une charte avec l'association T'CAP :

Christine LE GOFF (résumé) Le collectif T'CAP qui intervient depuis plusieurs années dans le domaine du handicap en concertation avec la municipalité. Il vient de se constituer en association. Il convient donc d'approuver la charte de fonctionnement de cette nouvelle association pour en être membre et une subvention de 350€ (dont 200€ du CCAS).

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) présente une convention avec la FAL 44 qui a participé à l'élaboration du Projet Educatif Local. De plus, la commune adhère à cette fédération.